



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 avril 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
Point 162 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission des Nations Unies  
pour l'organisation d'un référendum  
au Sahara occidental**

## **Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2018/19	52 350 800 dollars
Dépenses de 2018/19	52 315 100 dollars
Solde inutilisé de 2018/19	35 700 dollars
Crédit ouvert pour 2019/20	56 347 400 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2019/20 <sup>a</sup>	56 347 400 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2019/20	0 dollar
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	57 593 300 dollars
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(68 600) dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	57 524 700 dollars

<sup>a</sup>Montant estimatif au 31 janvier 2020.



## I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 9 avril 2020. On trouvera les observations et recommandations que le Comité consultatif a formulées sur les questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général dans son rapport paru sous la cote [A/74/737](#), et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 figurent dans le rapport du Comité consultatif correspondant ([A/74/806](#)).

## II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Dans sa résolution [72/301](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 52 350 800 dollars (montant net : 50 113 700 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 52 315 100 dollars (montant net : 49 878 600 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 99,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 35 700 dollars, représente 0,1 % du montant total des ressources approuvées pour l'exercice.

3. Ce solde inutilisé de 35 700 dollars résulte de la combinaison de dépenses au titre des militaires et du personnel de police (138 500 dollars, soit 1,9 %) et du personnel civil (1 000 700 dollars, soit 5,1 %) plus importantes que prévu et de dépenses opérationnelles (1 174 900 dollars, soit 4,7 %) moins importantes que prévu. On trouvera un récapitulatif des réaffectations de ressources (1 139 500 dollars, soit 2,2 %) de la catégorie III aux catégories I et II, entreprises à la suite de la redéfinition des priorités, à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2018/19 ([A/74/645](#)). Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV dudit rapport.

## III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2020 les dépenses s'élevaient à 38 649 900 dollars. À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit de 56 347 400 dollars qui avait été ouvert, soit 100 % du budget approuvé.

5. Le Comité consultatif a été informé que toutes les demandes de remboursement au titre des contingents présentées jusqu'en juillet 2019 avaient donné lieu à un règlement, le solde restant dû s'établissant à 84 000 dollars au 31 décembre 2019. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées jusqu'à septembre 2019 et réglées jusqu'à mars 2019, le montant restant dû étant de 163 000 dollars au 31 décembre 2019. En ce qui concernait les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 décembre 2019, deux demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 80 000

dollars depuis la création de la Mission et il n'y avait aucune demande en instance de règlement.

6. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 24 février 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 1 358 401 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 291 096 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 67 305 000 dollars. En outre, le Comité a été informé qu'après avoir reçu des prêts d'un montant de 20 millions de dollars de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la MINURSO disposait de liquidités s'élevant à 10,2 millions de dollars au 9 mars 2020. Ces liquidités ne suffisent pas à couvrir la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 14 millions de dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées concernant les arriérés de contributions à la MINURSO depuis le 31 décembre 2015, qui sont présentées dans le tableau ci-après.

#### **Contributions non acquittées**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 11 mars 2020</i>
39 611	41 591	42 862	44 831	70 095	63 940

7. Le Comité consultatif note de nouveau avec préoccupation que la situation de trésorerie de la Mission continue de se détériorer. Il rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies ([A/73/755/Add.1](#), par. 11).

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

### **A. Mandat et hypothèses budgétaires**

8. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission dans sa résolution [690 \(1991\)](#) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures, la plus récente prorogation, jusqu'au 31 octobre 2020, ayant été décidée dans la résolution [2494 \(2019\)](#). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui pour l'exercice 2020/21 sont présentées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour ledit exercice ([A/74/708](#)).

## B. Ressources nécessaires

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	7 600,5	7 311,4	7 664,5	353,1	4,8
Personnel civil	20 780,5	20 891,5	21 011,7	120,2	0,6
Dépenses opérationnelles	23 934,1	28 144,5	28 917,1	772,6	2,7
<b>Total brut</b>	<b>52 315,1</b>	<b>56 347,4</b>	<b>57 593,3</b>	<b>1 245,9</b>	<b>2,2</b>

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières proposées et une analyse des variations.

### 1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2019/20 <sup>a</sup>	Effectif proposé pour 2020/21	Variation
Observateurs militaires	218	218	–
Soldats	27	27	–
Police des Nations Unies	12	12	–

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé autorisé.

9. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2020/21 s'élève à 7 664 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 353 100 dollars (4,8 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2019/20. L'augmentation concerne principalement les observateurs militaires, ce qui s'explique essentiellement par l'application d'un coefficient de déploiement de 10 %, contre 15 % en 2019/20. Le Secrétaire général indique que cette proposition permettra de faire en sorte que chaque base d'opérations dispose d'observateurs en nombre suffisant pour accomplir la multiplicité des tâches nécessaires à son fonctionnement, comme suite aux conclusions de l'étude des capacités militaires réalisée en 2019 et sur la base des données d'expérience acquises au cours de l'exercice 2019/20 (ibid., par. 21 et 41).

**10. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.**

### 2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé 2019/20	Effectif proposé 2020/21	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	82	82	–
Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	163	163	–
Volontaires des Nations Unies	18	18	–

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2019/20</i>	<i>Effectif proposé 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Personnel fourni par des gouvernements	10	10	–
<b>Total</b>	<b>273</b>	<b>273</b>	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

11. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2020/21 s'élève à 21 011 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 120 200 dollars (0,6 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2019/20. Le Secrétaire général indique que les augmentations sont principalement dues à des besoins plus importants au titre des agents des services généraux recrutés sur le plan national, compte tenu du fait que la composition la plus récente des effectifs fait ressortir des niveaux (classe et échelon) supérieurs à ceux appliqués dans le budget pour l'exercice 2019/20, ainsi qu'au titre des Volontaires des Nations Unies en raison de l'augmentation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, du taux d'appui aux programmes, qui a été porté de 8 % à 13 %, et de l'augmentation de l'indemnité de réinstallation. Ces augmentations sont en partie compensées par la baisse des ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan international, qui s'explique par la diminution du rapport entre les dépenses communes de personnel et les traitements en 2019/20 (ibid., par. 52 à 54).

### **Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire**

12. Au total, 273 postes et emplois de temporaire civils sont proposés pour l'exercice 2020/21, soit le même nombre que celui approuvé pour l'exercice 2019/20. Les propositions concernant les effectifs pour l'exercice 2020/21 tiennent compte de la proposition de reclassement d'un poste.

#### *Reclassement*

13. Il est proposé de reclasser le poste (agent(e) du Service mobile) de Chef de l'informatique et des communications de la Section des technologies à la classe P-4 pour les raisons présentées au paragraphe 36 du projet de budget, notamment le fait que le (la) titulaire de ce poste jouerait le rôle stratégique de Directeur(trice) de la technologie et superviserait les nouvelles fonctions transversales et tactiques et tâches d'appui assumées par la Section.

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la principale différence entre le poste de Chef dans la catégorie du Service mobile et celui à la classe P-4 était que dans le second cas il était obligatoire de justifier d'un cursus dans l'enseignement supérieur. Le reclassement proposé reflétait le fait que la Mission s'appuyait plus sur des technologies modernes sophistiquées et évoluant rapidement dans tous les aspects de ses opérations. En outre, les fonctions stratégiques de la Section des technologies rendaient nécessaires la présence d'un ou d'une Chef possédant aussi bien de solides connaissances techniques que d'excellentes compétences analytiques.

#### *Taux de vacance*

15. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance appliqués au personnel civil en 2018/19 et 2019/20 ainsi que ceux proposés pour 2020/21. Le Comité consultatif note que, dans le projet de budget, les informations sur les taux de vacance appliqués dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 continuent d'indiquer des éléments communs à la plupart des opérations de

maintien de la paix, plutôt que des explications détaillées concernant les taux spécifiques appliqués à chaque catégorie de personnel civil de la Mission (ibid., par. 40 et 41). Le Comité note en particulier l'absence de justification de l'application de taux différents des taux de vacance effectivement constatés pendant l'exercice en cours : ainsi, il est proposé d'appliquer un taux de 7 % pour le personnel recruté sur le plan international, alors que le taux effectif s'établit à 11 % et le taux effectif moyen à 9,8 % au 31 janvier 2020.

Catégorie	Taux effectif (2018/19)	Taux approuvé (2019/20)	Taux effectif 31 janvier 2020	Taux effectif (moyenne) 31 janvier 2020	Taux proposé pour 2020/21
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	7,3	7,0	11	9,8	7,0
Personnel recruté sur le plan national					
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,9	2,0	3,1	3,1	2,0
Volontaires des Nations Unies	22,2	20,0	16,7	22,2	20,0
Personnel fourni par des gouvernements	100,0	90,0	100,0	100,0	90,0

**16. Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, il faut apporter, dans les projets de budget et les documents connexes, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (voir également A/73/755/Add.1, par. 29).**

#### *Postes vacants*

17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2020 on recensait 15 postes vacants (1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 3 postes d'agent(e) du Service mobile, 2 postes d'agent(e) des services généraux et 3 postes de Volontaires des Nations Unies), dont 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté sur le plan national qui était vacant depuis plus de deux ans. Le Comité a également été informé, en réponse à ses questions, qu'il avait été prévu de transférer ce dernier poste au Groupe de la gestion centralisée des stocks, qui avait été créé lors de la récente restructuration de la composante Appui. Il était prévu, dans l'attente de l'achèvement de la dernière phase de la restructuration en 2019/20, que la procédure de recrutement à ce poste soit terminée dans les semaines suivantes. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement visant à pourvoir ce poste vacant seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

18. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de s'assurer que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité souligne de nouveau que le maintien de postes vacants depuis deux ans ou plus doit être examiné et que les projets de budget établis par la suite doivent proposer soit le maintien, dûment justifié à nouveau, soit la suppression des postes en question (A/73/755/Add.1, par. 29, et A/69/839, par.67 ; voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée).**

19. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil.

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2019/20	Montant proposé pour 2020/21	Variation
Dépenses opérationnelles	28 144 500	28 917 100	772 600

20. L'augmentation de 772 600 dollars, soit 2,7 %, des ressources demandées pour l'exercice 2020/21 au titre des dépenses opérationnelles s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages officiels et des transports terrestres, laquelle est compensée en partie par la diminution des dépenses prévues au titre des consultants et des services de consultants d'une part, et des installations et infrastructures d'autre part.

21. Le Comité consultatif note que des augmentations sont proposées pour un certain nombre d'objets de dépense et que, dans certains cas, les informations fournies font apparaître une sous-utilisation considérable des crédits pendant l'exercice 2018/19 et pendant les sept premiers mois de l'exercice 2019/20. **Le Comité consultatif entend bien que des réaffectations de ressources ont été effectuées en raison d'une redéfinition des priorités au cours de l'exercice (voir par. 3 ci-dessus) ; il n'est toutefois pas convaincu par les arguments fournis pour justifier le niveau de ressources proposé pour l'exercice 2020/21 et recommande les ajustements suivants :**

a) *Voyages officiels* : L'augmentation totale de 142 400 dollars, soit 26,5 %, pour l'exercice 2020/21 est principalement justifiée par la hausse des dépenses liées aux voyages effectués dans la zone de la Mission pour fournir un soutien logistique et technique aux bases d'opérations (A/74/708, par. 57). Le Comité consultatif note qu'outre l'augmentation proposée en rapport avec les voyages dans la zone de la Mission (100 500 dollars, soit 43 %), les ressources demandées pour les voyages à l'extérieur de la zone de la Mission et les voyages à des fins de formation font également apparaître une augmentation de 34 300 dollars, soit 21,5 %, dans le premier cas et de 7 600 dollars, soit 5,2 %, dans le deuxième. Le Comité note également que les dépenses engagées au titre des voyages officiels à des fins de formation s'élevaient à 23 600 dollars, soit 16 %, au 31 janvier 2020, et à 114 500 dollars, soit 78 %, pour l'exercice 2018/19. **Le Comité consultatif recommande que l'augmentation de 41 900 dollars proposée au titre des voyages officiels (en dehors de la zone de la Mission et à des fins de formation) pour l'exercice 2020/21 soit réduite de 50 % (soit une réduction d'un montant de 21 000 dollars) ;**

b) *Transports terrestres* : Pour les carburants et les lubrifiants, l'augmentation proposée pour l'exercice 2020/21 s'élève à 58 700 dollars, soit 14,1 %, par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2019/20. Le Comité consultatif rappelle qu'en raison du déploiement d'un troisième hélicoptère et du maintien du nombre global de patrouilles terrestres, les ressources au titre du carburant ont déjà augmenté, puisqu'elles ont été portées de 372 600 dollars pendant l'exercice 2018/19 à 417 500 dollars pour l'exercice 2019/20 (voir également A/73/755/Add.1, par. 37 à 39). **Le Comité consultatif recommande donc une réduction de 10 % du montant proposé pour l'exercice 2020/21, à la rubrique Transports terrestres, au titre des carburants et lubrifiants, à savoir 476 200 dollars (soit une réduction de 47 600 dollars).**

22. **Sous réserve des recommandations formulées au paragraphe 21, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles.**

## V. Conclusion

23. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/74/645). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 35 700 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, ainsi que le montant de 860 500 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2019 soient portés au crédit des États Membres.**

24. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/74/708). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 68 600 dollars et ramenés de 57 593 300 dollars à 57 524 700 dollars. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 57 524 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.**

---